

Réponse à la consultation en prévision du budget fédéral de 2021

Auteur : Extended Healthcare Professionals Coalition

L'Extended Healthcare Professionals Coalition (EHPC) se compose de 11 organisations professionnelles nationales dans le domaine de la santé et des services sociaux. Leurs objectifs communs sont d'améliorer la santé et le bien-être de tous les Canadiens, de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la recherche et la pratique et de favoriser l'avancement, le développement, la diffusion et l'application des connaissances qui font progresser la santé, les services sociaux et le bien-être de nos concitoyens.

Association canadienne de physiothérapie
Association canadienne des ergothérapeutes
Association canadienne des hygiénistes dentaires
Association canadienne des optométristes
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
Association chiropratique canadienne
Association dentaire canadienne
Association des pharmaciens du Canada
Diététistes du Canada
Orthophonie et Audiologie Canada
Société canadienne de psychologie

Août 2020

Recommandation

- **Recommandation** : Que le gouvernement fédéral élargisse l'exonération des prêts d'études à d'autres professionnels de la santé (hormis les médecins de famille et les infirmières) qui travaillent dans des collectivités rurales ou éloignées désignées. On devrait ainsi exonérer plus précisément les audiologistes, les chiropraticiens, les hygiénistes dentaires, les dentistes, les diététiciens, les ergothérapeutes, les optométristes, les pharmaciens, les physiothérapeutes, les psychologues, les travailleurs sociaux et les orthophonistes.

Aider davantage de Canadiens à obtenir les soins de santé qu'ils méritent en exonérant les prêts d'études accordés à d'autres professionnels de la santé

Profil de l'Extended Healthcare Professionals Coalition

L'Extended Healthcare Professionals Coalition (EHPC) vise à améliorer la santé et le bien-être de tous les Canadiens, à promouvoir l'excellence et l'innovation dans la recherche et la pratique en matière de santé et à favoriser l'avancement, le développement, la diffusion et l'application des connaissances qui font progresser la santé, les services sociaux et le bien-être de nos concitoyens. Nos membres se composent de onze organisations nationales :

- Association canadienne de physiothérapie
- Association canadienne des ergothérapeutes
- Association canadienne des hygiénistes dentaires
- Association canadienne des optométristes
- Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
- Association chiropratique canadienne
- Association dentaire canadienne
- Association des pharmaciens du Canada
- Diététistes du Canada
- Orthophonie et Audiologie Canada
- Société canadienne de psychologie

Notre coalition regroupe plus de 100 000 professionnels de la santé réglementés qui fournissent des services paramédicaux au sein de systèmes financés par les secteurs public et privé. Notre intérêt commun est de faire progresser les politiques publiques en faveur de la santé et du bien-être de la population canadienne.

Notre recommandation reflète notre priorité commune d'accroître l'accès aux services paramédicaux dans les communautés éloignées et rurales. Il faut mieux aider ces communautés mal desservies à obtenir les soins qu'elles méritent si l'on souhaite relancer l'économie canadienne dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Notre recommandation encourage la prise en compte et la reconnaissance, par le biais du volet d'exonération du Programme canadien de prêts aux étudiants, des services paramédicaux réglementés qui sont distincts de la médecine et des soins infirmiers.

Contexte

De nombreux Canadiens, sinon tous, s'accordent à dire que les prestataires de soins paramédicaux réglementés constituent l'un des plus grands atouts de notre système de santé. Cet atout n'aurait pas pu être plus évident qu'au cours de l'expérience collective de la COVID-19, qui a été à la fois une crise de santé publique et une crise économique.

L'EHPC comprend qu'il existe au Canada de nombreux types de professionnels paramédicaux hautement qualifiés, réglementés et autonomes qui, dans divers contextes, fournissent un éventail de services essentiels. Ces services vont au-delà de la médecine familiale et des soins infirmiers pour soutenir la santé mentale, gestion médicale, la santé bucco-dentaire, l'audition, la gestion de la douleur et des blessures, le maintien de la mobilité fonctionnelle, communication et déglutition, la santé nutritionnelle, la santé visuelle, etc.

L'EHPC sait également que de nombreux Canadiens des communautés rurales et éloignées ont du mal à se procurer les services paramédicaux. Plus de six millions de Canadiens (soit quelque 20 % de la population) vivent dans des zones rurales.¹ Il est bien connu que les Canadiens vivant dans de petites communautés nordiques et géographiquement isolées n'ont pas un accès équitable à la gamme complète des services de santé dont bénéficient les citadins.² Les contraintes géographiques, associées aux pénuries de main-d'œuvre, perpétuent ces problèmes et rendent la prestation des soins de santé particulièrement difficile.

Il est communément admis que les résidents de zones rurales diffèrent sensiblement de leurs homologues urbains en ce qui concerne les principaux indicateurs et déterminants de la santé. La santé en milieu rural se caractérise par une prévalence plus élevée de maladies chroniques et de blessures traumatiques³, ainsi que par des taux plus élevés de surpoids, une espérance de vie plus courte et moins de ressources en soins de santé (y compris la santé bucco-dentaire, la santé mentale et une série de professionnels de la santé primaire).⁴

¹ Statistique Canada. (2016). Nombre de personnes dans la population totale et la population agricole, pour les zones rurales et les centres de population classés par sexe et par âge : Tableau 32-10-0012-01. Disponible à l'adresse suivante : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3210001201>

² Rohan, S. (2003). Possibilités de coopération en matière de santé dans les communautés autochtones rurales, isolées et du nord. Ottawa, ON : Association coopérative canadienne, Affaires gouvernementales et politiques publiques.

ii Santé Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated, gouvernement du Nunatsiavut, Inuvialuit Regional Corporation, Inuit Tapiriit Kanatami. Rapport de l'enquête sur la santé bucco-dentaire des Inuits 2008-2009. Ottawa : Santé Canada ; mars 2011.

Disponible à : http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/alt_formats/pdf/pubs/promotion/_oral-bucco/oral-inuit-buccal-eng.pdf

³Institut canadien d'information sur la santé (2006). Quel est l'état de santé des Canadiens des zones rurales ? Une évaluation de leur état de santé et des déterminants de la santé. Dans les communautés rurales du Canada : Comprendre la santé rurale et ses déterminants. Disponible à https://secure.cihi.ca/free_products/rural_canadians_2006_report_f.pdf

⁴ Sorensen, M., & de Peuter, J. (2002). Colombie-Britannique rurale : une analyse du recensement sur dix ans (1991-2001). Ottawa : Secrétariat rural.

Recommandation : Que le gouvernement fédéral accorde l'exonération des prêts d'études à d'autres professionnels de la santé (hormis les médecins de famille et les infirmières) qui travaillent dans des collectivités rurales ou éloignées désignées.

L'extension de l'admissibilité à d'autres professionnels de la santé réglementés pourrait améliorer l'accès à davantage de services paramédicaux pour les Canadiens vivant dans des communautés mal desservies.

Le gouvernement du Canada a offert d'exonérer les prêts d'études pour encourager les médecins de famille, les résidents en médecine familiale, les infirmières praticiennes et les infirmières tout court à exercer dans les communautés mal desservies. Les médecins de famille et les résidents en médecine familiale peuvent bénéficier ainsi d'une exonération de 8 000 dollars par an jusqu'à un maximum de 40 000 dollars sur cinq ans. Les infirmières et les infirmières praticiennes peuvent bénéficier d'une exonération de 4 000 dollars par an jusqu'à un maximum de 20 000 dollars sur cinq ans.

Le programme définit⁵ une communauté rurale ou éloignée mal desservie comme une municipalité (selon la détermination de Statistique Canada) située en dehors de la zone de desserte des :

- régions métropolitaines de recensement ;
- agglomérations de recensement (unités géographiques) ayant un noyau urbain de 50 000 habitants ou plus ;
- capitales provinciales.

Au cours de l'année fiscale 2016-2017, ce sont 20,6 millions de dollars de prêts étudiants qui ont été ainsi annulés. Cette exonération a touché les médecins de famille, les résidents en médecine familiale, les infirmières praticiennes et les infirmières qui travaillent dans des communautés rurales ou éloignées.⁶ Plus de 4 600 personnes ont bénéficié de cette initiative (soit une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent), ce qui a permis aux professionnels de la santé travaillant dans diverses régions rurales et éloignées de réduire de 4 407 \$ en moyenne les montants dus au titre de leur prêt d'études canadien.⁶

Aujourd'hui, plus de sept ans après l'introduction de l'exonération des prêts pour les médecins et les infirmières, l'extension du programme se présente comme une solution évidente, apte à améliorer l'accès aux services paramédicaux. Sans surprise, la pandémie de COVID-19 accroît non seulement la nécessité d'un accès accru aux services de santé dans ces communautés, mais

⁵ Source : Gouvernement du Canada, Exonération de remboursement du prêt d'études pour les médecins de famille et le personnel infirmier. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/rembourser/aide-remboursement/medicins-infirmier/admissibilite.html>

⁶ Source : Gouvernement du Canada, Emploi et développement social Canada. Programme canadien de prêts aux étudiants — Rapport annuel 2016-2017. Disponible à l'adresse suivante <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/annuel-pcpe-2016-2017.html>

aussi la nécessité pour les étudiants emprunteurs d'accéder à un soutien financier pour équilibrer les coûts de l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces raisons, l'EHPC souligne que le renforcement de la mesure d'exonération des prêts d'études est une réponse pour aider plus de Canadiens à obtenir les services de santé qu'ils méritent. Nous sommes tout à fait unanimes dans notre recommandation au gouvernement **d'étendre l'exonération des prêts aux professionnels réglementés suivants :**

- **audiologistes**
- **chiropraticiens**
- **dentistes**
- **diététiciens**
- **ergothérapeutes**
- **hygiénistes dentaires**
- **optométristes**
- **orthophonistes**
- **pharmaciens**
- **physiothérapeutes**
- **psychologues**
- **travailleurs sociaux**

Nous reconnaissons que l'extension de la remise de prêt à douze professions supplémentaires peut être audacieuse en termes de coûts. Pourtant, compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés nos systèmes de santé, l'EHPC estime que l'exonération de ces professions paramédicales serait très fructueuse et aurait des répercussions de grande envergure, en particulier dans la période de reprise post-COVID.

L'exonération des prêts d'un plus grand nombre de professionnels de la santé se traduirait par des services paramédicaux tangibles, diversifiés et durables pour les Canadiens vivant dans des communautés mal desservies.

Grâce à une telle exonération, un plus grand nombre de professionnels de la santé qualifiés rejoindraient le marché du travail des régions rurales et participeraient à leur économie locale en s'y établissant.

Il s'agirait de faire progresser des politiques fédérales plus inclusives en offrant une exonération de prêt aux professions paramédicales réglementées, au-delà de la médecine familiale et des soins infirmiers.

Plus important encore, cela signifierait que la prochaine génération d'enfants élevés dans les régions rurales disposerait du soutien financier dont elle aura besoin pour partir et revenir servir sa communauté d'origine en embrassant les professions paramédicales réglementées.

En conclusion

Ensemble, les membres de l'EHPC sont prêts à être des intervenants engagés pour informer et soutenir le gouvernement fédéral, le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Intégration des personnes handicapées, le ministre de la Santé et les ministères respectifs afin de s'assurer que l'élargissement de l'admissibilité tel que proposé est efficace pour accroître l'éventail des soins offerts dans les communautés éloignées et rurales.

Extended Health Professionals Coalition

Association canadienne de physiothérapie
Association canadienne des ergothérapeutes
Association canadienne des hygiénistes dentaires
Association canadienne des optométristes
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
Association chiropratique canadienne
Association dentaire canadienne
Association des pharmaciens du Canada
Diététistes du Canada
Orthophonie et Audiologie Canada
Société canadienne de psychologie

Août 2020